



DAIMLER



HONDA



NISSAN

SCANIA

TOYOTA

VOLKSWAGEN
AKTIENGESELLSCHAFT

VOLVO
Volvo Car Corporation

VOLVO
Volvo Group

Principes Directeurs de Durabilité dans le Secteur Automobile

Contexte : Les Principes Directeurs de durabilité dans le secteur automobile décrivent les attentes des entreprises automobiles envers leurs fournisseurs sur les questions liées à la durabilité. Sur la base de ces principes - le Global Automotive Sustainability Practical Guidance - donne une explication pratique de ce que les entreprises automobiles signifient pour chaque attente ainsi que des exemples pour se conformer à celles-ci.

Objet : Le présent document a pour objet de compléter les principes par des informations supplémentaires et des exemples d'actions que les fournisseurs pourraient mener pour tenter d'améliorer leurs performances globales en matière de durabilité.

Ce document présente plusieurs exemples pour permettre de répondre aux attentes décrites dans les principes concernant l'éthique des affaires, les conditions de travail, les droits de l'homme et l'environnement. Ce document ne représente toutefois ni un recueil exhaustif ni la seule façon de répondre à ces attentes.

Ordre de prévalence : Les entreprises automobiles attendent de leurs fournisseurs qu'ils respectent les lois, les règlements et les normes, codes, politiques et dispositions contractuelles fixés par les entreprises automobiles. En outre, les attentes internationales et les pratiques de l'industrie peuvent être utilisées comme référence.

- En l'absence de législation (locale), les fournisseurs doivent utiliser comme référence les normes/politiques/codes spécifiques à l'entreprise, les dispositions contractuelles, les pratiques du secteur et les cadres internationaux.
- Pour garantir la conformité, les fournisseurs doivent toujours utiliser comme référence les lois, les règlements, les pratiques, les attentes internationales et les normes/politiques de l'entreprise.

1. Ethique des affaires

Approvisionnement responsable en matériaux :

- Les entreprises sont tenues de procéder à une analyse approfondie pour comprendre l'origine des matières premières utilisées dans leurs produits.
- Les entreprises ne doivent pas sciemment fabriquer des produits contenant des matières premières qui contribuent à des violations des droits de l'homme, à des pots-de-vin et à des violations de l'éthique, ou qui ont un impact négatif sur l'environnement.
- Les entreprises doivent avoir recours à des fonderies et des raffineries reconnues comme n'étant pas impliquées dans des conflits pour leur approvisionnement en étain, tungstène, tantale et or contenus dans les produits fabriqués.

Anti-Corruption :

- Les entreprises sont tenues de respecter les lois anticorruptions, par exemple la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger et la loi britannique sur la corruption, etc. qui s'appliquent à leurs opérations et à celles des pays dans lesquels elles exercent leurs activités.
- Les entreprises sont censées appliquer une politique de tolérance zéro pour toutes formes de corruption, d'extorsion et de détournement de fonds.
- Les entreprises sont censées interdire de promettre, offrir, autoriser, donner ou accepter quelque chose de valeur, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, afin d'obtenir ou conserver une activité pour soi ou toute autre personne, ou obtenir un avantage indu.

Principes Directeurs de Durabilité dans le Secteur Automobile

La vie privée :

- En plus des conditions contractuelles, les entreprises sont tenues de respecter les lois et règlements sur la protection de la vie privée et la sécurité de l'information. Les entreprises doivent veiller à ce qu'ils répercutent ces principes et obligations contractuelles en matière de confidentialité des données sur tous les sous-traitants ou fournisseurs de niveau 2 qui traiteront des données à caractère personnel.
- Les entreprises doivent s'abstenir d'utiliser les données personnelles à des fins qui dépassent le cadre de l'accord commercial.
- Les entreprises sont censées mettre en place des mesures appropriées pour respecter la vie privée et protéger les données personnelles contre la perte, l'accès ou l'utilisation non autorisés, y compris les informations confidentielles, exclusives et personnelles.
 - Ces actions raisonnables comprennent, sans s'y limiter : la mise en œuvre de politiques interdisant de transmettre des données personnelles telles que les adresses, les informations salariales ou les photos sans l'autorisation des personnes concernées, etc.

Responsabilité financière/exactitude des registres :

- Les entreprises sont tenues d'enregistrer, de tenir à jour et de communiquer avec précision les documents commerciaux, y compris, mais sans s'y limiter, les comptes financiers, les rapports de qualité, les relevés de temps, les rapports de dépenses et les soumissions aux clients ou, le cas échéant, aux autorités réglementaires. Les livres et les registres doivent être tenus conformément à la législation applicable et aux principes comptables généralement acceptés.
- Les entreprises sont censées agir conformément aux pratiques comptables généralement admises, et les registres comptables doivent démontrer la nature de toutes les transactions de façon lisible et non trompeuse.

Divulgence d'informations :

- Les entreprises sont tenues de publier des informations financières et non financières conformément à la réglementation applicable et aux pratiques en vigueur dans le secteur et, le cas échéant, de divulguer des informations concernant

leur main-d'œuvre, leurs pratiques en matière de santé et de sécurité, leurs pratiques environnementales, leurs activités commerciales, leur situation financière et leurs performances.

Concurrence loyale/Anti-Trust :

- Les entreprises sont tenues de respecter des normes de commerce et de concurrence équitables, notamment en évitant les pratiques commerciales qui restreignent la concurrence de manière illégitime, l'échange inapproprié d'informations sur la concurrence, la fixation des prix, la manipulation des offres ou la répartition inappropriée des marchés.

Conflits d'intérêts :

- On attend des entreprises qu'elles prennent des décisions fondées sur un jugement commercial solide, sans favoritisme résultant de relations et d'opinions personnelles.

La contrefaçon :

- Les entreprises sont censées développer, mettre en œuvre et maintenir des méthodes et des processus adaptés à leurs produits et services afin de minimiser le risque d'introduire des pièces et des matériaux contrefaits dans les produits livrés.
- Les entreprises sont censées mettre en place des processus efficaces pour détecter les pièces et matériaux contrefaits et, s'ils sont détectés, mettre les matériaux en quarantaine et en informer le client du fabricant d'équipement d'origine (OEM) et/ou les autorités policières.
- Les entreprises doivent confirmer que toute vente à des clients non OEM est conforme aux lois locales et que les produits vendus seront utilisés de manière légale.

Contrôles à l'exportation et sanctions économiques :

- Les entreprises sont tenues d'établir des politiques et des procédures appropriées pour assurer le respect des lois et règlements applicables en matière de contrôles à l'exportation et de sanctions économiques de tous les pays concernés. Ces lois et réglementations imposent des restrictions sur l'exportation ou la réexportation de biens, de logiciels, de services et de technologies vers certaines destinations, ainsi que des interdictions sur les transactions impliquant certains pays, régions, entités et individus soumis à des restrictions.

Principes Directeurs de Durabilité dans le Secteur Automobile

- Les politiques et procédures appropriées peuvent inclure : une déclaration de l'engagement de la direction à se conformer à la réglementation ; une formation périodique du personnel concerné ; des procédures de vérification des partenaires commerciaux (y compris les fournisseurs, les clients, les prestataires de services et autres parties concernées, ainsi que leurs propriétaires effectifs) par rapport aux listes gouvernementales de parties soumises à des restrictions ; des dispositions contractuelles appropriées pour garantir que les partenaires commerciaux se conforment aux projets de réduction.

Protection de l'identité et absence de représailles :

- Les entreprises doivent élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de réclamation.
- Les entreprises doivent s'assurer que les employés et les partenaires commerciaux ne feront pas l'objet de licenciement, de menaces, de harcèlement ou d'autres mesures défavorables en raison d'un grief. Les entreprises doivent également prévoir des mesures disciplinaires appropriées à l'encontre de ceux qui cherchent à prendre des mesures de rétorsion à l'encontre d'une personne qui a lancé l'alerte.

2. Environnement

Les entreprises doivent s'assurer que tous les permis, licences, rapports d'inspection et d'essai légalement requis sont en place, à jour et disponibles à tout moment pour examen.

La consommation d'énergie et les gaz à effet de serre :

- Les entreprises sont censées suivre et documenter la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'usine et/ou de l'entreprise. Les entreprises sont censées rechercher des méthodes adéquates pour améliorer l'efficacité énergétique et pour minimiser leur consommation d'énergie et leurs émissions de gaz à effet de serre.

- Une stratégie globale de gestion de l'énergie bien réalisée permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'extraction des matières premières, de la fabrication des produits, du transport et de la gestion de la fin de vie des produits.
- Un programme de gestion de l'énergie efficace permet d'identifier les contraintes, d'établir une base de référence et de fixer des objectifs de réduction de la consommation d'énergie. À intervalles réguliers, l'avancement des objectifs et de la performance sont évalués, mesurés et vérifiés par rapport à la base de référence et des objectifs complémentaires sont prévus pour améliorer le processus.

Qualité de l'eau et consommation :

- Les entreprises doivent préserver la ressource en eau au travers d'une évaluation des consommations dans les opérations et tout au long du cycle de vie.
- Les entreprises sont censées établir une évaluation et un bilan hydrique pour chaque opération et chaque site, établir une base de référence, fixer des objectifs de réduction (par exemple, des mètres cubes par unité), fixer des objectifs, des méthodes de réduction, des projets de conservation et mesurer et comparer les progrès réalisés par rapport aux objectifs pour combler les lacunes.

Qualité de l'air :

- Les entreprises sont censées surveiller régulièrement les émissions atmosphériques, intégrer le contrôle des émissions atmosphériques dans le plan d'entreprise et établir un plan de gestion des émissions atmosphériques qui respecte ou dépasse les exigences réglementaires pour chaque installation.
- Les émissions atmosphériques comprennent, sans s'y limiter, les composés organiques volatils (COV), les substances corrosives, les particules, les substances appauvrissant la couche d'ozone, les toxiques atmosphériques et les sous-produits de combustion générés par les entreprises et les opérations de fabrication.

**BMW
GROUP**

DAIMLER

FCA
FILII ENTESSORI AUTOMOBILI



HONDA



NISSAN

SCANIA

TOYOTA

VOLKSWAGEN
AKTIENGESELLSCHAFT

VOLVO
Volvo Car Corporation

VOLVO
Volvo Group

Principes Directeurs de Durabilité dans le Secteur Automobile

Gestion des ressources naturelles et réduction des déchets :

- Les entreprises sont censées fixer des objectifs de réduction des déchets et établir une hiérarchie de gestion qui considère, par ordre de priorité : la prévention, la réduction, la réutilisation, la récupération, le recyclage, l'enlèvement et enfin l'élimination des déchets.
- On attend des entreprises qu'elles encouragent et soutiennent l'utilisation de ressources naturelles durables et renouvelables d'une manière efficace de telle sorte que les déchets et les produits résiduels soient réduits au minimum au cours de leur cycle de vie.
- Les entreprises doivent traiter et éliminer tous les déchets produits avec des méthodes sûres et responsables qui protègent l'environnement, la santé et la sécurité des employés et des communautés locales.

Gestion responsable des produits chimiques :

- Les entreprises sont censées identifier et gérer les produits chimiques afin de garantir leur manipulation, leur déplacement, leur stockage, leur utilisation, leur recyclage ou leur réutilisation et leur élimination en toute sécurité.
- Les entreprises doivent fournir des fiches de données de sécurité conformes à toutes les lois et exigences réglementaires applicables.
- Les entreprises doivent s'efforcer de mettre en place des programmes (IMDS ou équivalent) pour collecter des données auprès des fabricants de matériaux pour tous les composants, en identifiant tous les produits chimiques et intermédiaires de traitement qui sont reconnus comme des substances dangereuses classées selon la législation locale, ou dont l'évaluation est envisagée comme une substance dangereuse classée.
- Les entreprises sont censées mesurer l'exhaustivité des données par rapport aux nomenclatures, identifier les lacunes en matière de données et prendre des mesures correctives pour garantir la traçabilité des données jusqu'aux fabricants de matériaux.

3. Droits de l'homme et conditions de travail :

- Les entreprises doivent respecter les droits de l'homme internationalement proclamés, tels que, mais sans s'y limiter :

- La Charte internationale des droits de l'homme
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail/Organisation : conventions numéros 29, 87, 98, 100, 105, 111, 138 et 182
- Organisation internationale du travail/Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux du travail
- Article 32 de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant
- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Les entreprises doivent mettre en place des politiques et des systèmes de gestion pour favoriser le respect des lois, des règlements et des attentes du secteur.
- Les entreprises devraient s'efforcer de réduire le risque de violations potentielles des droits de l'homme dans leurs opérations et dans leurs relations commerciales en identifiant les risques et en remédiant rapidement à toute non-conformité.
- Cela inclut tous les travailleurs : employés à temps plein et à temps partiel, temporaires, migrants, étudiants, contractuels et tout autre type de travailleur

Travail des enfants/travail et jeunes travailleurs :

- Le travail des enfants n'est pas toléré. L'âge d'embauche des jeunes travailleurs doit être conforme ou supérieur aux directives de l'entreprise et à la législation locale du travail.
- L'utilisation de programmes légitimes d'apprentissage sur le lieu de travail et de formation des étudiants, qui respectent toutes les lois et réglementations applicables, est soutenue.
- Pour assurer une gestion adéquate des étudiants travailleurs, les entreprises doivent maintenir des programmes d'apprentissage des étudiants et protéger les droits des étudiants conformément aux lois et règlements applicables.
- Les entreprises ne doivent pas employer de jeunes travailleurs pour des travaux dangereux, du travail de nuit ou des heures supplémentaires, ou pour des travaux qui ne sont pas compatibles avec le développement personnel du jeune travailleur. Le développement personnel comprend la santé ou le développement physique, mental ou social d'un jeune travailleur.

Principes Directeurs de Durabilité dans le Secteur Automobile

Les jeunes travailleurs doivent, à tout moment, être protégés contre la violence et les abus. Lorsqu'un jeune travailleur est employé, l'intérêt supérieur du jeune travailleur doit être la considération première.

Salaires et avantages sociaux :

- Les entreprises doivent indemniser les travailleurs pour les heures supplémentaires conformément aux lois et règlements locaux applicables, y compris ceux relatifs au salaire minimum, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux prévus par la loi.
- Les entreprises doivent fournir aux travailleurs un état des salaires qui comprend des informations adéquates pour vérifier la rémunération du travail effectué pour chaque période de paie.
- Le recours à la main-d'œuvre temporaire et externalisée doit être conforme aux lois et réglementations locales en vigueur.

Heures de travail :

- Les entreprises doivent se conformer à toutes les lois locales applicables régissant les heures de travail et de repos et le nombre maximum de jours de travail consécutifs.
- Les entreprises doivent s'assurer que les heures travaillées au-delà de la semaine normale de travail sont volontaires, à moins qu'une convention collective n'autorise le temps nécessaire dans certaines conditions et/ou, si cela est légal, dans des circonstances exceptionnelles.

Travail forcé/main-d'œuvre :

- Tout travail doit être volontaire de la part de l'employé.

Les entreprises et les agents ne doivent pas détenir, détruire, dissimuler, confisquer ou refuser l'accès aux documents d'identité des employés, sauf si la loi applicable l'exige.

- Les entreprises doivent s'assurer que les travailleurs ne sont pas tenus de payer des frais de recrutement ou des frais connexes de quelque nature que ce soit pour l'emploi.
- Les entreprises doivent veiller à ce que tous les travailleurs reçoivent un contrat écrit ou s'assurer qu'ils comprennent les conditions d'emploi s'ils ne maîtrisent pas la langue de travail.
- Trafic humain : Le travail forcé, en servitude (y compris la servitude pour dettes) ou sous contrat, le travail carcéral involontaire et esclavage ou trafic de personnes ne doivent être utilisés par aucune entreprise. Cela inclut, sans s'y limiter, le transport, l'hébergement, le recrutement, le transfert ou la réception de personnes par la menace, la force, la coercition, la tromperie, l'enlèvement ou la fraude en matière de travail ou de services.

Santé et sécurité :

- Les informations relatives à la santé et à la sécurité, telles que les procédures d'urgence et les risques potentiels pour la sécurité, doivent être portées à la connaissance du travailleur et doivent être affichées dans l'établissement dans une langue bien comprise par le travailleur.
- Les équipements de protection individuelle requis doivent être fournis par l'entreprise et être facilement accessibles.
- Les entreprises doivent s'assurer que tous les permis, licences, rapports d'inspection et d'essai sont en place, à jour et disponibles comme l'exige la loi.

**BMW
GROUP**

DAIMLER

FCA
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES



HONDA



NISSAN

SCANIA

TOYOTA

VOLKSWAGEN
AKTIENGESELLSCHAFT

VOLVO
Volvo Car Corporation

VOLVO
Volvo Group

- Les entreprises doivent s'assurer que les sorties de secours ainsi que les systèmes de détection, d'alarme et d'extinction des incendies sont en place et opérationnels à tout moment. Les exercices d'incendie et d'évacuation doivent être effectués conformément à la législation

Le harcèlement :

- Les entreprises doivent s'assurer qu'il n'y a pas de traitement sévère et inhumain, y compris tout harcèlement sexuel, abus sexuel, punition corporelle, contrainte mentale ou physique ou abus verbal des travailleurs ; il ne doit pas non plus y avoir de menace d'un tel traitement. Les politiques et procédures disciplinaires à l'appui de ces exigences doivent être clairement définies et communiquées aux travailleurs.

Non-discrimination :

- Les tests médicaux ou l'examen physique de tout travailleur ou travailleur potentiel à des fins de discrimination ne doivent être autorisés dans aucune situation.
- Les entreprises doivent faire des aménagements raisonnables pour les pratiques religieuses des travailleurs

**BMW
GROUP**

DAIMLER

FCA
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES



HONDA



NISSAN

SCANIA

TOYOTA

VOLKSWAGEN
AKTIENGESELLSCHAFT

VOLVO
Volvo Car Corporation

VOLVO
Volvo Group